

Appel à propositions N°1 pour la sélection d'associations ou de consortia d'associations et de start up et entités privées en vue du renforcement/restructuration des clubs scientifiques et l'appui à l'organisation d'un dialogue Jeunesse & Science

QUESTIONS / REPONSES

QUESTIONS	REPONSES
Les activités de l'appel concernent <u>uniquement</u> la création et le renforcement de clubs scientifiques ?	Non, les activités peuvent concerner également des actions de réseautage, organisation de concours, Hackathons, compétitions, et des séances de débats scientifiques ... Prière de se référer au point 2.1.3 (pages 9 et 10 de l'appel)
Cet appel est pour la création ou renforcement des clubs seulement, il n'y a pas d'autres idées qui peuvent être acceptées ?	Les activités éligibles pour cet appel portent sur la création ou le renforcement des clubs existants, le réseautage, l'organisation de compétitions et de séances de débat sur la thématique Jeunesse et Science. L'objectif étant surtout d'améliorer l'accès aux enfants et jeunes tunisiens aux activités de créativité sur tout le territoire tunisien, tenant compte des priorités de l'appel
Est-ce qu'il y a une durée prédéfinie pour le projet ?	L'action doit avoir une durée allant de 24 à 30 mois couvrant deux années scolaires/universitaires.
Est ce qu'on peut travailler avec les jeunes diplômés ?	La tranche d'âge concernée par cet appel correspond aux enfants et jeunes entre 6 et 25 ans
Est-ce qu'il y a une discrimination positive au profit des zones intérieures ?	Le projet s'adresse aux 24 gouvernorats au même pied d'égalité, mais il y a des zones qui ont déjà un tissu actif dans le domaine de la promotion de la culture scientifique et technologique et d'autres zones où il n'y en a pas ; il y aura une certaine discrimination au profit des zones qui ont le moins d'accès à ces activités
Comment contacter ces référents régionaux ?	Une liste des référents va être publiée sur le site de l'ANPR et les pages FB de l'ANPR et du projet SWAFY

QUESTIONS	REPOSES
Questions portant sur les acteurs éligibles et leur contribution	
Nous sommes un club et nous n'avons pas de titre associatif car le bureau national est basé sur Tunis, est ce qu'on ne peut pas être chef de file ?	Vous ne pouvez pas être chef de file ni codemandeur, le chef de file doit être une association
Un club dans une faculté peut-il soumettre une demande ?	Le demandeur chef de file doit être une association, les codemandeurs peuvent être des associations ou des entités privées (à conditions d'avoir une contribution à l'action), ni le club ni la faculté ne peuvent être demandeurs ni codemandeurs. Ils peuvent être bénéficiaires directs de l'action
Est-ce qu'une faculté peut présenter une demande de subvention ?	Non, une faculté peut être une structure associée, seule une association peut faire la demande de subvention ; par contre les clubs à l'intérieur de cette faculté peuvent être bénéficiaires de l'action (et non de la subvention). C'est l'association qui gère la subvention au profit des bénéficiaires qui peuvent être des clubs dans une faculté.
Est-ce que les entités publiques peuvent être des codemandeurs ?	Non les structures publiques ne peuvent pas être des codemandeurs, les entités publiques peuvent agir comme structure associée. Si elles sont susceptibles ou ont des clubs, elles peuvent être bénéficiaires directs de l'action
Est-ce que nous sommes obligés d'avoir le statut d'une association scientifique pour déposer une demande de subvention ?	Non, mais le consortium doit avoir au moins un acteur spécialisé dans le domaine de la promotion de la culture scientifique et technologique
Est-ce que les structures sous la tutelle du ministère de la justice sont exclues, car la liste des structures publiques mentionnées dans l'appel ne les mentionne pas	Non ils ne sont pas exclus, les structures mentionnées dans l'appel sont citées juste à titre d'exemple
Y-a-t-il des priorités pour les nouvelles associations tenant compte de leur manque d'expérience ?	Les nouvelles associations peuvent se mettre en consortium avec des associations plus anciennes, elles peuvent être codemandeurs

QUESTIONS	REponses
	Suite à la première rencontre avec les associations organisées le 10 mai, l'équipe SWAFY a demandé l'accord des associations et start up présentes pour partager une base des contacts qui peut faciliter la mise en relation des partenaires potentiels
Est-ce que le chef de file doit-être jeune ?	Pas forcément
En ce qui concerne l'exigence d'une existence légale d'au moins 3 ans, est ce qu'elle s'applique en référence à la date de soumission de la note succincte ou à la date de signature du contrat ?	Au moment de la date de soumission de la note succincte (30 juin 2023), le chef de file doit avoir une existence légale d'au moins trois ans.
Nous sommes une association créée légalement depuis le mois de janvier 2023, est ce que nous avons le droit de soumettre une demande de subvention ?	Oui, vous pouvez être codemandeur, mais vous ne pouvez pas être chef de file
Nous sommes un réseau d'associations, pouvons-nous participer au projet par l'intermédiaire d'une de nos associations en tant que chef de file ou avec une autre association et nous sommes codemandeurs ? comment on procède dans cette situation ?	Si vous êtes organisé en réseau, l'association mère peut être le chef de file, et les autres entités comme entités affiliées.
Nous sommes une association qui a de l'expérience, nous avons créé des clubs mais nous ne sommes pas spécialistes	Si vous avez de l'expérience mais vous n'êtes pas spécialiste vous pouvez vous mettre en consortium avec un codemandeur spécialisé
Nous sommes une association qui a une existence légale de plus de 3 ans, mais nous n'avons pas géré de gros budgets	Pour l'expérience exigée pour le chef de file, il n'y a pas de budget minimum exigée pour chaque expérience réalisée, il s'agit de voir surtout la pertinence et la consistance de cette expérience.
Nous sommes une association qui n'est pas spécialisée, mais nous avons collaboré avec des maisons de jeunes et	Si vous n'êtes pas spécialisée, vous pouvez constituer un consortium où il y a au moins une entité spécialisée et vous pouvez être codemandeurs. Dans le formulaire de

QUESTIONS	REPOSES
des écoles primaires pour créer des clubs, est ce que n'avons pas le droit de participer à cet appel ?	demande de subvention, il y a une partie réservée à la description de l'expérience de chaque membre du consortium.
Est-ce qu'on peut avoir un seul codemandeur ?	Oui
Quel est le rôle de la start up si elle sera codemandeur ?	Les start ups à impliquer sont celles actives dans le domaine des technologies éducatives ou l'animation d'espaces de créativité scientifique et technologique, donc au besoin, elles peuvent fournir les prestations nécessaires à la réalisation de l'action. Elles seront tenues de donner une contribution, en nature ou en numéraire, à la réalisation de l'action.
<ul style="list-style-type: none"> • Nous sommes un club privé, est ce qu'on peut être codemandeur ? • Est-ce que le codemandeur peut être un centre d'appels ? • Est-ce qu'une start up active dans la facilitation de l'accès aux revues scientifiques open access peut être codemandeur 	Oui, mais toute entité privée doit avoir une contribution
Contribution des entités privées matérielle ou technique ?	La contribution peut être matérielle ou immatérielle, en nature ou en numéraire
Dans le tableau de la page 8 de l'appel, il est indiqué : "le codemandeur ne doit pas être bénéficiaire de l'action" alors qu'à la page 7, c'est indiqué: "Si le contrat de subvention leur (le codemandeur) est attribué, les éventuels codemandeurs deviennent les bénéficiaires dans le cadre de l'action (avec le coordonnateur).	Le bénéficiaire de la subvention est différent du bénéficiaire de l'action : une association bénéficie de la subvention pour réaliser l'action au profit des bénéficiaires finaux de l'action.

QUESTIONS	REPOSES
Est-ce que la structure associée peut être bénéficiaire de l'action ?	Les associés participent à l'action, mais ne peuvent pas être bénéficiaires pas de la subvention, ni de l'action.
Les entités affiliées / associées peuvent être basées à l'étranger ?	Non
En ce qui concerne les partenariats avec les structures publiques, est ce que nous devons avoir des conventions signées lors de la soumission de la demande de subvention ?	Au moment de la soumission des notes succinctes, le demandeur n'est pas obligé d'avoir des conventions signées avec les structures publiques, mais au moment de la signature des contrats, les conventions doivent être signées. Mais, bien sûr, il s'agit d'un processus compétitif, les associations qui ont des accords de partenariat déjà signés seront mieux notés
Nous voulons créer un club pour une population à besoins spécifiques, est ce qu'une entité publique qui peut faciliter l'accès à cette cible et faciliter leur hébergement peut être une structure associée ?	Oui
Questions en lien avec les équipements à acquérir et le lieu d'installation	
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce que les clubs qu'on va développer et créer en extra-scolaire ou juste scolaire ? • Si le club appartient à l'association ? est ce qu'il ne bénéficie pas de financement ? • Est-ce que les équipements à acquérir peuvent être placés dans les locaux de l'association ou bien est ce qu'ils doivent être obligatoirement placés dans des établissements publics ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Le club créé peut être scolaire ou extra-scolaire tout dépend de la situation dans ce gouvernorat, c'est plutôt des priorités à arrêter suite à une analyse de la situation et les activités à prévoir doivent garantir un plus grand accès aux activités de créativité pour les enfants et jeunes surtout ceux qui ont moins d'opportunités en la matière. • Rien n'empêche que les équipements soient mis à la disposition de l'association pour les utiliser dans les espaces où elle va réaliser ces activités, mais il est recommandé que ces activités ne soient pas organisées exclusivement dans les locaux de l'association parce qu'il y a besoin d'assurer des tournées dans les différents

QUESTIONS	REPOSES
	<p>établissements pour garantir le maximum d'accès au profit des enfants et jeunes à ces activités.</p> <ul style="list-style-type: none"> • A la fin du projet, la situation va être évaluée : si l'association a la capacité de continuer les activités et assurer la pérennisation, on peut tolérer de garder le matériel à la disposition de l'association, mais s'il y a un risque quelconque que l'association n'exploite pas convenablement les équipements conformément aux objectifs de l'appel, on peut transférer les équipements à l'un des établissements d'éducation, d'enseignement supérieur ou à des espaces publics d'animation des jeunes
<p>Est-il possible de financer du matériel acheté de l'international ? (pour des <i>event partner competitions</i>) Frais de déplacements ? Pour des demandes de devis à l'avance, est-il possible de faire un transfert d'argent en dollars ?</p>	<p>La quasi-totalité des équipements sous ce projet sont disponibles sur le marché local. Cependant, il n'y a pas d'exigence du pays d'origine, mais en cas d'équipements importés, c'est de la responsabilité exclusive de l'association en termes de vérification de procédures et d'exécution.</p>
<p>En ce qui concerne l'acquisition des équipements, est ce qu'il y a un budget alloué à l'aménagement des locaux des clubs ?</p>	<p>Les frais d'aménagement d'espaces ne sont pas éligibles.</p>
<p>Est-ce qu'on peut acquérir des équipements mobiles ?</p>	<p>Les équipements qui peuvent être acquis dans le cadre de cet appel sont surtout des kits pédagogiques et des équipements informatiques</p>
<p>Si le besoin de renforcement d'un club consiste uniquement en l'achat d'équipements, est ce que la limite de 40% du budget s'applique ?</p>	<p>Oui, cette limite s'applique ; à préciser qu'un club ne peut pas soumettre, seul, une demande de subvention. La demande devrait être présentée par une association ou un consortium avec une association chef de file ; cette demande devrait couvrir les besoins dans un ou deux gouvernorat(s) et ne pas se limiter à un club.</p>

QUESTIONS	REPOSES
Questions en lien avec les thématiques des clubs à créer ou à renforcer	
Possibilité de financer une école dans un hôpital pour les enfants leucémiques ?	Oui, si le club porte sur la promotion de la créativité scientifique et technologique bien sûr.
Est-ce qu'on peut soumettre une demande pour le Grand Tunis ?	Votre demande doit couvrir au maximum 2 gouvernorats
Je viens de lancer des clubs de santé mentale et compétences de vie dans les établissements scolaires pour les enfants qui ont des troubles d'apprentissage ; on leur apprend comment ils gèrent leur stress, comment ils présentent un speech. Est-ce que qu'ils sont éligibles aux subventions ?	On ne peut pas vous donner une réponse précise : la catégorie que vous avez mentionnée est bien éligible, mais vu l'objectif de l'appel qui vise le renforcement de la créativité scientifique et technologique des jeunes, il s'agit d'expliquer comment vous allez atteindre cet objectif
Est-ce qu'on peut travailler sur les enfants et jeunes dans centres de détention ?	Oui
Est-ce que je peux participer en tant que club SVT intégré dans un établissement scolaire ?	Oui
Les clubs scientifiques (environnement) sont-ils concernés ?	Les clubs scientifiques (environnement) peuvent être concernés dans le sens de la promotion de la culture environnementale.
La créativité scientifique et technologique est évoquée. Est-ce que le domaine de la génétique ou de la recherche scientifique, par exemple, est inclus dans les thèmes du projet ou juste le domaine de la robotique etc ?	Nous n'avons pas précisé de domaines spécifiques sur le but cela dépend de la zone à laquelle vous appartenez. C'est à travers cette activité que vous renforcez la créativité scientifique et technologique des jeunes tunisiens.
Est-ce que la formation de créateurs de contenu peut faire l'objet d'une demande de propositions	La création de contenu scientifique fera l'objet d'un autre appel à propositions

QUESTIONS	REPOSES
En d'autres termes, toutes les sciences sont incluses dans ce projet.	SWAFY fait partie du programme européen EU4Youth qui inclut d'autres projets qui s'intéressent aux arts, au sport, l'entreprenariat et la participation des jeunes à la vie citoyenne, le projet SWAFY s'intéresse à la science et ne couvre pas les activités artistiques et sportives
Est-ce nous avons le droit de toucher plus qu'un thème d'activité (robotique, agriculture ...) concernant la création des nouveaux clubs et la restructuration des clubs existants ou bien un seul et unique thème (robotique) ?	Oui, il n'y a pas de restrictions de thématique, elle doit concerner la créativité scientifique et technologique sans autre détail
Questions en lien avec les expériences précédentes ou en cours des demandeurs potentiels	
Si nous avons eu auparavant un financement de l'UE, sommes-nous éligibles pour cet appel ?	Oui bien sûr à condition de ne pas cumuler deux financements pour réaliser la même activité.
Nous avons des projets en cours avec le ministère de l'éducation, est ce qu'on peut les inclure dans notre proposition ?	Si ces projets sont déjà financés par d'autres sources de financements, vous devez les indiquer et vous ne pourrez pas bénéficier d'une subvention pour financer ces mêmes activités. Mais si ces projets ne sont pas financés par d'autres bailleurs de fonds ou structures publiques, vous pouvez bien les inclure dans votre proposition.
Questions portant sur le nombre de demandes ou de régions à couvrir	
Une association pourra-t-elle participer dans plusieurs projets ? Peut -elle être chef de file dans des projets et acteurs dans d'autres ?	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur chef de file ne peut couvrir que deux gouvernorats : il est possible de soumettre soit une seule proposition couvrant deux gouvernorats ou deux propositions couvrant chacune un gouvernorat. • Le demandeur chef de file ne peut pas se voir attribuer plus de deux subvention(s) au titre du présent appel à propositions.

QUESTIONS	REponses
	<ul style="list-style-type: none"> • Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande. • Un codemandeur/une entité affiliée peut être un codemandeur ou une entité affiliée dans maximum trois (3) demande(s) dans le cadre du présent appel à propositions. Un codemandeur/une entité affiliée peut se voir attribuer au maximum trois (3) subvention(s) au titre du présent appel à propositions.
<p>هناك جمعية لديها الخبرة في النشاط في الجانب العلمي ستقدم على جملة من الولايات كمقدم رئيسي للمشروع هل يمكن أن تكون شريكا فرعيا معنا نحن جمعية مدرسي بولاية مدنين في نفس الوقت اي نحن من سيقدم المشروع في ولاية مدنين هل يمكنها أن تكون شريكا لنا في نفس الوقت على ولاية مدنين نتمنى أن نحضر بإجابة في أقرب وقت.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • المقدم رئيسي للمشروع على ولايات لا يمكن أن يكون شريكا فرعيا في ولاية أخرى. • لكن يمكن لكيان تابع لها (entité affiliée) أن يكون شريكا فرعيا في ولاية أخرى • Le demandeur chef de file ne peut pas être en même temps un codemandeur ou une entité affiliée dans une autre demande. • Un codemandeur/une entité affiliée peut être un codemandeur ou une entité affiliée dans maximum trois (3) demande(s) dans le cadre du présent appel à propositions. <p><u>Voir page 11 de l'appel point Nombre de demandes et de subventions par demandeur/entité affiliée</u></p>
<p>On est une association, est-ce qu'on peut candidater seul et couvrir plus qu'un gouvernorat ?</p>	<p>Oui si vous remplissez les critères d'éligibilité dans la limite de deux gouvernorats</p>
<p>Est-ce que nous pouvons soumettre une demande pour 1 ou 2 gouvernorats ?</p>	<p>Vous pouvez candidater pour un ou deux gouvernorats soit à travers une seule demande couvrant les deux gouvernorats soit à travers deux demandes couvrant chacune un gouvernorat</p>
<p>Est-ce que l'association peut postuler à deux régions différentes avec un seul projet (même activités pour les 2 régions)</p>	<p>Oui dans la limite de 2 gouvernorats</p>

QUESTIONS	REPOSES
Est-ce qu'une association peut déposer deux projets distincts au lot 1 ?	Oui, et dans ce cas chaque projet doit toucher un gouvernorat
Est-ce qu'une association établie à Tunis peut déposer une demande pour un autre gouvernorat, au sud par exemple ? Est-ce que les coûts des déplacements dans ce cas peuvent être éligibles	Dans le principe, il n'y a pas d'objection à postuler pour un autre gouvernorat tout en étant à Tunis par exemple, mais il faut prendre en considération le budget limité et la nécessité d'optimiser les coûts : si les déplacements vont représenter une part importante du budget, cela peut diminuer les chances de votre demande
Est-ce qu'il y a un nombre défini de clubs à créer par gouvernorat ?	Non, tout dépend des besoins à identifier par le demandeur dans la zone géographique choisie (un ou deux gouvernorats). Il y a en plus quelques indications dans l'appel qui peuvent vous aider : le budget min et max par gouvernorat et le nombre total de clubs à créer ou à structurer pour tout le projet SWAFY.
<ul style="list-style-type: none"> • Est-ce qu'on est tenu de couvrir une région ou plusieurs dans le gouvernorat touché ? • Si on va postuler pour un ou deux gouvernorats, est ce que nous sommes tenus de couvrir toutes les catégories d'établissements (écoles primaires, collèges, lycées et établissements universitaires) ? 	Cela dépend du diagnostic de la situation dans la zone géographique que vous comptez toucher qui, au vue des priorités de l'appel, vous permettra d'identifier les établissements à toucher.
Une université couvre plus que deux gouvernorats, pourquoi alors limiter le nombre de gouvernorats pouvant être couverts par une demande à 2 ?	Chaque demande doit couvrir un ou deux gouvernorats au maximum et ne doit pas se limiter aux établissements d'enseignement supérieur et doit considérer tous les établissements d'éducation, d'enseignement supérieur, les maisons de jeunes et maisons de culture, etc. Voir le point 2.1.3 (pages 9 de l'appel-Lieux d'exécution)
Est ce qu'on va obligatoirement avoir une association retenue dans chaque gouvernorat ?	Non, tout dépend de la qualité des demandes qui seront reçues, c'est-à-dire qu'on peut ne pas retenir de demandes pour un gouvernorat, mais une fois la sélection terminée, les gouvernorats qui n'ont pas été couverts par des demandes de qualité feront l'objet

QUESTIONS	REPOSES
	d'une négociation avec des associations qui ont présenté des offres de qualité dans d'autres gouvernorats pour qu'ils les servent
Est-ce que le montant de la subvention par gouvernorat va être accordé à une seule demande ou bien vous pouvez retenir plus qu'une demande pour un même gouvernorat ?	Le montant réservé à chaque gouvernorat peut être accordé à plus qu'une demande de subvention si elles sont de bonne qualité.
Questions en lien avec le Budget et les frais de fonctionnement	
Les frais de fonctionnement englobent quoi ? est ce qu'ils incluent les salariés ou non ?	Les frais de fonctionnement peuvent englober les salaires, les frais de déplacement et d'hébergement, les frais de fonctionnement liés à des équipements scientifiques mobiles (fablab mobile), consommables et pièces de rechange. A noter que les prestations d'animation et les frais de déplacement et d'hébergement qui y sont liés font partie des coûts de l'activité et ne sont pas à inclure dans les frais de fonctionnement
Est-ce qu'il y a un budget pour l'achat les composants (piles, files, capteurs ultrasons, connexion à internet, etc)	Oui, le budget dédié à la création des clubs inclut l'achat de ces composants et les frais de connexion à internet
Pour les animateurs des établissements publics de l'éducation, est ce que nous avons une prise en charge quelconque	Les animateurs des établissements publics de l'éducation sont payés par le ministère de l'éducation, mais leurs frais de déplacement nécessaires à la mise en œuvre de l'action peuvent être inclus dans le budget de l'action
Questions en lien avec le formulaire de demande de subvention	
Est ce qu'on dépose uniquement le formulaire A (14 premières pages) avant le 30 juin 2023? ou bien on doit ajouter l'annexe B (budget).	Pour le 30 juin, vous déposez uniquement le formulaire A (14 premières pages) SANS l'Annexe B (budget), mais vous incluez une estimation du budget au point 1.5 (Informations sur le projet)-Subvention demandée (montant) du formulaire A.

QUESTIONS	REPOSES
Est-ce que l'annexe du budget et celle du cadre logique concernent la 2 ^{ème} phase ou non ?	Oui, dans la première phase, pour la note succincte, vous n'avez qu'à remplir la partie A de l'Annexe A
Les détails des activités doivent figurer dans le dépôt de la note succincte ?	Pour la note succincte, vous n'êtes pas tenue de donner les détails des activités, vous devez répondre aux questions posées dans la partie A du formulaire de demande
Actuellement les vacances scolaires vont commencer, comment va – t-on créer des clubs dans les écoles primaires ?	La mise en œuvre des actions commencera après l'achèvement du processus de sélection et la signature des contrats qui aura lieu selon le calendrier indicatif mentionné dans l'appel au mois d'octobre 2023.
En ce qui concerne les prévisions des dépenses pour les 6 premiers mois, est ce que le plan d'implémentation se fait tous les six mois ou doit il être détaillé en totalité dès le début ?	Dans la demande complète vous aurez à présenter un planning du projet sur sa durée totale, puis au moment de la mise en œuvre, vous serez amenés à détailler votre planning sur la première année pour les six premiers mois
Pour la date limite de dépôt, il y a un risque que la date limite corresponde au congé de l'Aid	Selon le calendrier officiel, le 30 ne sera pas un jour férié. Pour l'envoi par poste, c'est le cachet de la poste qui fait foi.
Quelles sont les procédures à suivre pour participer à votre projet ?	<ul style="list-style-type: none"> • Vous pouvez télécharger l'Appel et ses Annexes à travers le lien suivant (veuillez Copier/coller ce lien): http://www.anpr.tn/projet-swafy-appel-a-propositions-n1-pour-la-selection-dassociations-ou-de-consortia-dassociations-et-de-start-up-et-entites-privées-en-vue-du-renforcementrestructuration-des/ • Vous pouvez regarder sur la page FB du projet SWAFY (https://www.facebook.com/swafyproject), un enregistrement d'une séance d'information